



Syndicat national Force Ouvrière
de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
Membre de la fédération FNEC FP-FO

6/8 rue Gaston Lauriau 93513 MONTREUIL Cedex - Tél. : 01 56 93 22 88 - foesr@foesr.fr - www.foesr.fr

Circulaire CNOUS de mise en œuvre de la généralisation du repas à un euro « *Quand c'est flou, il y a un loup...* »

À moins de 3 semaines de la généralisation du repas à 1€ dans les CROUS (prévue dès le 4 mai 2026), la circulaire nationale de « *mise en œuvre de la généralisation du repas à un euro* » n'apporte aucune garantie aux personnels des CROUS.

Sur l'activité elle-même, la circulaire ne tranche pas sur des aspects pourtant cruciaux pour le service :

- Ambiguïté d'une mise en œuvre obligatoire de la « *formule 1€* » dans l'ensemble des RU et « *tant que de besoin* » dans les autres points de vente CROUS.
- Limitation à un repas/étudiant sur la pause méridienne, sans précision sur la gestion de la commande et du paiement du deuxième repas/service du soir.
- « *Formule 1€ = 1 plat + 2 périphériques* », sans préciser comment gérer les périphériques annexes.
- « *Maximiser l'accès des publics prioritaires* » (étudiants boursiers) sans préciser comment.

Sur les conditions de travail des personnels, la circulaire confirme une hausse à prévoir de l'activité et des cadences, une densification de l'activité.

Face à ces prévisions,

au mieux, la circulaire réinvente l'eau tiède :

- organisation des flux,
- répartition du temps de travail annuel selon l'activité,
- possibilité de tutorat,
- plonge « participative »,
- formation à la gestion des conflits,

ou émet des déclarations d'intention, des vœux pieux, sans garanties sur les moyens indispensables requis :

- renouvellement des équipements,
- allocation de ressources [humaines] supplémentaires,
- renforcement de la médecine de prévention, etc.

Au pire, elle prétend rassurer avec des leviers qui en réalité renforcent les inquiétudes :

- externalisation de certaines missions,
- hybridation (?) des ressources humaines,
- recours à l'automatisation
- et même recours à l'IA (!)

Concernant la valorisation des personnels, la circulaire ne fait que rappeler les dispositifs existants (primes, heures sup') sans aucune dotation supplémentaire.

À propos des recrutements et de l'autorisation d'emplois, c'est confirmé, le plafond d'emploi du réseau reste bloqué !

Le CNOUS est censé arbitrer dans les prochains jours la « redistribution » entre CROUS des 204 ETP « non consommés » par le réseau en 2025 (aucune transparence sur la réalité de cette « sous-consommation »). De plus rien ne garantit qu'il n'y aura pas de redéploiements entre secteurs d'activités.

Face à cet enfumage, FOESR maintient ses revendications :

- > Relèvement dès 2026 de l'autorisation d'emplois du réseau (à hauteur minimale de 500 postes).
- > Recrutements pérennes dans tous les secteurs d'activité.
- > Relèvement des crédits d'investissement à hauteur des besoins.
- > Valorisation indemnitaire de l'ensemble des personnels des CROUS, qui sont tous impactés.

Nous appelons l'ensemble des personnels des CROUS à se réunir et à mettre en discussion dès maintenant la grève à la rentrée de septembre 2026.

Montreuil, le 14/04/2026